



CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GEORGE

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2015

Présidence : Frédéric Rohrbach

Membres présents : 31

Dans sa séance ordinaire du mercredi 23 septembre 2015, le Conseil communal de Saint-George a décidé d'accepter le préavis municipal n° 04/2015 tel que présenté, soit :

- D'approuver l'arrêté d'imposition 2016, tel que présenté.

Ce préavis a été accepté à l'unanimité.

Cet objet peut faire l'objet d'un référendum.

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage. Chaque liste doit reproduire en tête l'objet de la décision tel qu'il est mentionné par l'affichage au pilier public.

Bureau du Conseil communal
Le Président  La Secrétaire 
Frédéric Rohrbach  Céline Etoupe

Saint-George, le 23 septembre 2015